

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GILETTE

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

DELIB 2026_04_03a

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2025

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à 18 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean Claude NIEL, Maire.

Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ- Carine FICARA - Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sarah SERGAS

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN - Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – Vincent ORTIS – Jean-Claude ROSTAN

Membres excusés :

Madame Sandrine MOSCONI (pouvoir à Alexandra ESTOREZ)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H

Secrétaire :

Mme Sarah SERGAS, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal constate que le Compte Financier Unique du budget communal 2025, voté à l'unanimité des suffrages au cours de cette même séance, présente un excédent de fonctionnement de 622 325.52 €.

A cet excédent, il convient de rajouter celui de l'année 2024 : 1 027 546.22 € soit un résultat global de 1 649 871.74 €.

Le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 : pour 874 932 € au compte 1068 «Réserve d'investissement» et le solde, soit 774 939.74 €, au compte 002 «Excédent de fonctionnement antérieur reporté».

.../...

**Suite DELIB 2026_04_03a
du 27 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES✓ **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

* 1068 Réserve d'investissement :	874 932.00 €
* 002 Excédent de fonctionnement :	774 939.74 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations du Conseil Municipal
le Maire
Jean Claude NIEL

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en préfecture le ...29/04/2026... et son affichage le ...29/04/2026... et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <http://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compter du ...29/04/2026...

le Maire
Jean Claude NIEL